



la CONCHETTE

Le bulletin d'information de la Commune de Jard sur Mer



Port de Plaisance : le paiement en ligne est arrivé !

Avec l'arrivée de notre nouveau site, nous avons mis en place la possibilité de payer en ligne votre location d'emplacement au port de plaisance. Pour cela, il suffit de vous rendre à la page « Tarifs et Paiement en ligne » dans la rubrique « Port », de vous munir de votre facture et de compléter les renseignements demandés. Ce nouveau

service a pour but de faciliter les démarches des usagers.

PAIEMENT EN LIGNE	
Munissez-vous de votre numéro de facture et procédez au paiement en ligne pour votre location d'emplacement.	
Numéro de facture :	<input type="text"/>
Montant (solde) :	<input type="text"/>
Votre e-mail :	<input type="text"/>
Confirmez votre e-mail : <input type="text"/>	

Ci-contre, le module de paiement en ligne que vous trouverez sur notre site.

NOUVEAUTÉ 2017

Le site internet de la ville

Si vous ne l'avez pas encore remarqué, vous êtes invités à découvrir le nouveau site internet de la ville !

En ligne depuis le 1^{er} février, il donne une nouvelle image de la commune en étant plus moderne et dynamique. Le site internet est aussi une vitrine, une fenêtre sur notre ville pour les personnes extérieures, c'est pourquoi il est essentiel d'avoir un site web attractif. Et pour nos amis étrangers, touristes et propriétaires, un module de traduction en plusieurs langues a été ajouté.

Ce nouveau design, contrairement à l'ancien, s'adapte aux écrans de tablettes ou téléphones portables et facilite donc la consultation du site.

Vous y trouverez toutes les informations de la vie de la commune, les actualités et l'agenda. Des accès rapides sont possibles en page d'accueil vers « Vos droits et démarches », la Communauté de Communes, l'Office de Tourisme, le Port ou même l'Espace Culturel. Nous n'avons pas oublié l'accès aux comptes rendus des conseils municipaux et aux différentes publications municipales (conchettes, festiv'été, bulletin annuel...).



[www.ville-jardsurmer.fr ou flashez ce QR-Code pour accéder à notre nouveau site](http://www.ville-jardsurmer.fr)

Pleins phares sur ..

- Regard sur l'éclairage public
- Zoom sur : le transport scolaire gratuit pour le collège

Actualités

- Du côté de la Communauté de Communes
- Le label Village Fleuri
- Travaux en cours

Vie quotidienne :

- Avril : le mois du cinéma pour les enfants
- Parcours du Coeur et Carnavals
- De nombreux chats errants
- Prochains conseils municipaux

SOMMAIRE

REGARD SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC : UNE CONSOMMATION EN BAISSE !

1 403 : C'est le nombre de points lumineux répertoriés sur la commune. Cela représente environ 1 lampadaire pour 2 habitants !

Aujourd'hui, il est souvent question d'économie d'énergie ou même de pollution lumineuse... Voici quelques points pour vous éclairer sur ce qui est réalisé à Jard sur Mer !

L'éclairage public est exploité par le SyDEV, le service public des énergies vendéennes, en collaboration avec la municipalité. Depuis 10 ans, de nombreux progrès ont été réalisés et ont une réelle incidence sur la consommation générée par l'ensemble des points lumineux.



Consommation totale annuelle d'éclairage public (en kWh)



Coût de la consommation d'éclairage public en 2015 : 63 734 €

source : SyDEV

Quelques critères importants :

- > **L'évolution des sources lumineuses et leur remplacement** : les ampoules sont moins énergivores qu'il y a quelques années, comme les LED par exemple, et viennent remplacer les anciennes sources au fur et à mesure.
- > **L'orientation des flux lumineux** : En protégeant le haut des sources de lumière, celle-ci est concentrée vers le sol. En plus de limiter la pollution lumineuse (éclairer le ciel et ne pas profiter de belles nuits étoilées), cela permet l'utilisation de lampes moins puissantes pour un niveau d'éclairage supérieur.
- > **Les aménagements d'horaires** : Avec une meilleure gestion du temps d'utilisation des candélabres, les économies peuvent être remarquables. En s'adaptant aux périodes de l'année, en éteignant la nuit etc. des économies sont faites de manières raisonnées.

La ville de Jard sur Mer, grâce à ces précautions, a réalisé entre 2007 et 2015 une économie, en kWh, de 35.05 %.



ZOOM SUR : LE TRANSPORT SCOLAIRE GRATUIT POUR LE COLLÈGE

Le transport scolaire pour le collège est un service payant, partiellement à la charge des familles car le département en finance une partie. À Jard sur Mer, le reste à payer des familles est pris en charge par la municipalité.



Par une délibération, votée en septembre 1976, le conseil municipal sous la présidence du maire Serge Caillaud, a adopté la gratuité du transport scolaire pour les jeunes jardais se rendant quotidiennement aux collèges de Moutiers les Mauxfaits (public et privé).

Cette mesure est toujours appliquée dans notre commune et est unique sur l'ensemble du canton du Talmondais. La commune de Jard sur Mer verse la redevance à la commune de Moutiers les Mauxfaits qui en assure la gestion par le SIVU Scolaire.

Pour exemple en 2016, le coût supporté par la commune pour le transport des collégiens jardais s'élève à 8 433.50 €.

DU CÔTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

> La compétence Tourisme

En janvier 2017 la Communauté de Communes du Talmondais a fusionné avec celle du Moutierrois pour devenir « La Communauté de Commune Moutierrois-Talmondais ». Son siège principal est à Talmont Saint Hilaire dans la zone du Pâlis.

Aujourd'hui, une des retombées des plus concrètes à Jard sur Mer concerne l'Office de Tourisme. La compétence tourisme est maintenant une compétence intercommunale. Le Moutierrois-Talmondais a créé une SPL , une Société Publique Locale. Il s'agit d'une forme de société anonyme dont les capitaux sont détenus par la collectivité.

Le conseil d'administration de la « SPL Moutierrois-Talmondais Tourisme » s'est installé le 20 décembre 2016 et est présidé par M. Christian AIMÉ (Maire de Moutiers les Mauxfaits). La SPL est donc opérationnelle depuis le 1er janvier 2017.

> Un Forum de l'emploi le vendredi 10 mars



Un forum de l'emploi et formation est organisé par la communauté de communes à la Boissière des Landes. Il s'agit de la 10^{ème} édition qui se déroulera le vendredi 10 mars 2017 à l'Espace Socio-Culturel de 13h30 à 17h.

Ce forum est ouvert à toutes personnes en recherche d'emploi ou de formation. Venez rencontrer et échanger avec les employeurs et les organismes de formation.

N'oubliez pas de venir avec votre CV !

TRAVAUX

PEINTURE FRAÎCHE À LA CAPITAINEURIE !



Les bureaux de la capitainerie du port de plaisance ont fait peau neuve afin d'offrir aux agents du port un meilleur environnement de travail et d'accueil des usagers. Toutes les peintures ont été réalisées par nos services techniques. Un chantier qui a débuté en novembre 2016 et finalisé fin janvier 2017.



LE LABEL VILLAGE FLEURI : COMMENT ÇA MARCHE ?

La ville de Jard sur Mer est actuellement labellisée « 2 fleurs ». Ce label est délivré par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris. Il est ensuite déterminé après le passage (tous les 2 ou 3 ans) d'un jury composé de 4 personnes : un expert en tourisme, un conseiller régional, un expert en architecture et un horticulteur. Globalement, les différents points regardés sont :

- > La qualité d'accueil,
- > Le respect de l'environnement,
- > La préservation du lien social,
- > Le patrimoine végétal et le fleurissement,
- > La qualité de l'espace public et sa gestion.

La municipalité travaille dans l'optique d'un label « 3 fleurs » !

À NOTER !

Premier tour des élections présidentielles

le dimanche 23 avril 2017.

Munissez-vous de votre carte d'identité et de votre carte d'électeur.

AVANCÉES DU CLUB HOUSE

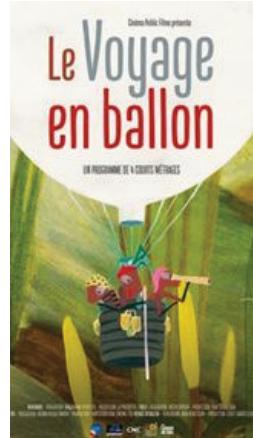


Le futur club house prend forme et s'intègre dans la continuité des tribunes existantes. Pour rappel, un espace buvette et restauration est prévu au rez-de-chaussée et une salle de convivialité à l'étage. Accessible depuis la salle de sport, ce club house est à destination de toutes les disciplines. La livraison des travaux est prévue pour le mois de juin.

AVRIL : LE MOIS DU CINÉMA POUR LES ENFANTS !

Après le premier Apéro Ciné-Livre, **le Cinéma des Ormeaux et l'Espace Culturel** s'associent à nouveau pour proposer des animations à destination du jeune public. Chaque semaine d'avril a son animation autour du cinéma et d'ateliers créatifs.

Programme :



> Vendredi 7 avril

11H : Projection du film « Voyage en Ballon »

De drôles de petites bêtes, curieuses de savoir ce qui se passe de l'autre côté de leur monde, partent en voyage. En ballon ou à pied, leurs expéditions seront riches en rebondissements.

> Mardi 11 avril

16H : Histoire contée

17H : Projection du film « Voyage en Ballon »

> Mardi 18 avril

16H : Atelier manuel et créatif

17H : Projection du film « Wallace et Gromit - Les Inventuriers »

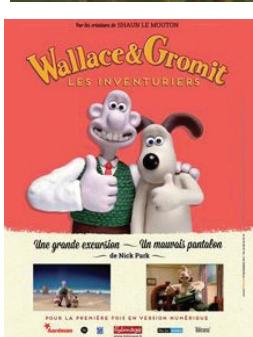
Wallace, inventeur farfelu, et son flegmatique chien Gromit, enchainent les aventures rocambolesques et les rencontres improbables.

> Mardi 25 avril

16H : Atelier ou histoire contée

17H : Projection du film « Les contes de la mer »

Un programme de 3 courts métrages d'animation pour découvrir le monde de la mer.



Les séances sont au tarif de 4 € et les contes et ateliers sont accessibles gratuitement. Toutes les activités sont adaptées aux enfants à partir de 3 ans.

Dates des prochains Conseils Municipaux :

Les réunions de conseil sont ouvertes à tous, dans la salle du conseil de la mairie.

> Jeudi 30 Mars 2017 à 20h30

> Jeudi 27 Avril 2017 à 20H30

sous réserve de modification

PARCOURS DU COEUR & CARNAVALS DES ENFANTS



> **Vendredi 31 mars** : Tous les ans les enfants de nos écoles participent aux « Parcours du Coeur scolaire », une initiative nationale qui sensibilise les enfants à prendre soin de son coeur !

> **2 carnavaux cette année** : celui de l'école St Joseph le samedi 25 mars et celui de l'école Jacques Tati le vendredi 7 avril avec une visite à la maison de retraite pour le goûter.

DE NOMBREUX CHATS ERRANTS, « SAUVAGES »...

C'est un fait, pour de multiples raisons, la population de chats errants dans notre commune est assez importante. En effet, à raison de 3 portées en une année, un animal peut multiplier par 12 le nombre de chats. Et ainsi de suite...

Cependant, l'extermination n'apporterait pas de solution durable car les sites sont recolonisés par d'autres chats après la capture. Il existe une alternative pour éviter ces colonisations et les nuisances possibles pour les habitants de la commune (bruits, odeurs,...). Il s'agit d'une gestion durable des populations de chats dits « libres » passant par une identification (au nom de la commune ou d'une association), une stérilisation des animaux et un relâchement sur site. Cette forme de gestion permet de réduire le nombre de chats errants, évite la recolonisation des territoires et favorise l'intégration de l'animal en ville.

Vous pouvez vous rapprocher de l'association « SOS Chats errants » de Jard sur Mer qui agit dans ce sens.

E-mail : soschaterrants85520@gmail.com

Prochaines Manifestations

(sous réserve de modifications)

MARS

Les 14, 17, 18, 19, 21, 24, 25, 26 Mars
Représentation théâtrale « les Tréteaux Jardais »

Samedi 4	12h00 - Déjeuner Dansant de L'UNC Grande Salle des Ormeaux
Vendredi 10	13h45 - Concours de Belote Les Amis Jardais Grande Salle des Ormeaux
Samedi 11	20h00 - LOTO Football club Jard Avillé Grande Salle des Ormeaux
Dimanche 12	09h00 - Vide-Grenier Dance et Cie Grande Salle des Ormeaux
Mardi 21	15h00 - Connaissance du monde Lez'arts sur mer - Cinéma
Samedi 25	10h00 - Carnaval de l'école St Joseph 19h00 - LOTO Amicale Employés Municipaux Grande Salle des Ormeaux
Dimanche 26	15h00 - Initiation au Tango Dances & Cie - Salle Omnisports
Vendredi 31	Journée - Parcours du Cœur Scolaire Salle Omnisports

AVRIL

Dimanche 2	09h00 - Vide-Grenier de l'Amicale Laïque Grande Salle des Ormeaux
Mercredi 5	14h00 - Tournoi officiel de Pétanque Triplettes Boulodrome
Vendredi 7	Après-midi - Carnaval de l'Ecole Jacques Tati 20h00 - Soirée Ciné-Danse Danse & Cie - Salle de Spectacle
Lundi 17	8h-13h - Marché spécial Pâques
Dimanche 23	Journée - Elections Présidentielles Grande Salle des Ormeaux
Samedi 29	09h30 - Portes ouvertes de l'Ecole St Joseph